DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 6 octobre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER,

Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame

Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Pascale

JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Jean MATHIA

Absent(s): Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur: Monsieur Jean-Philippe MAURER

N° CP/2014/597 - Reconversion de friches économiques - 2124 Reconversion de friches économiques (subventions)

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- à la Ville de WISSEMBOURG, une subvention d'un montant de 67.500 € au titre de l'acquisition de la friche constituée par l'ancien tribunal de WISSEMBOURG
- à la commune de SAÂLES, une subvention d'un montant de 10.972 € au titre de l'acquisition constituée par les anciens quais et aires de stockage aux abords de la Gare de SAÂLES
- à la commune d'INNENHEIM, une subvention d'un montant de 50.000 € au titre de l'acquisition et de la démolition de la friche constituée par l'ancienne choucrouterie d'INNENHEIM.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Francine THOMAS

Accusé de réception N°: 067-226700011-20141006-lmc189238-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 10/10/14